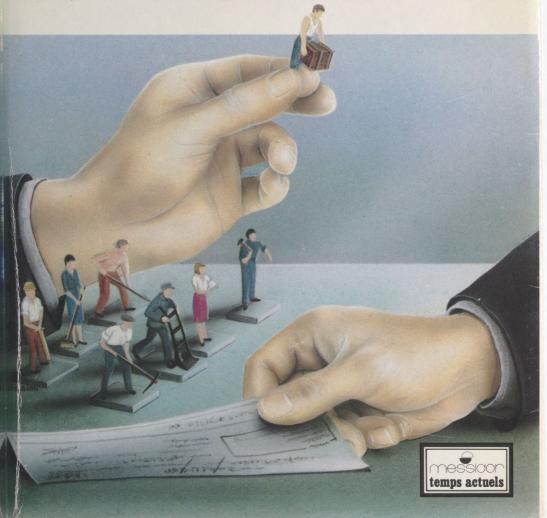
8°G 22604 TE VRAIE (16) ATTE VRAIE collection dirigée par alain gnérin

pierre tartakowsky préface de henri krasucki

INTERIMEURS



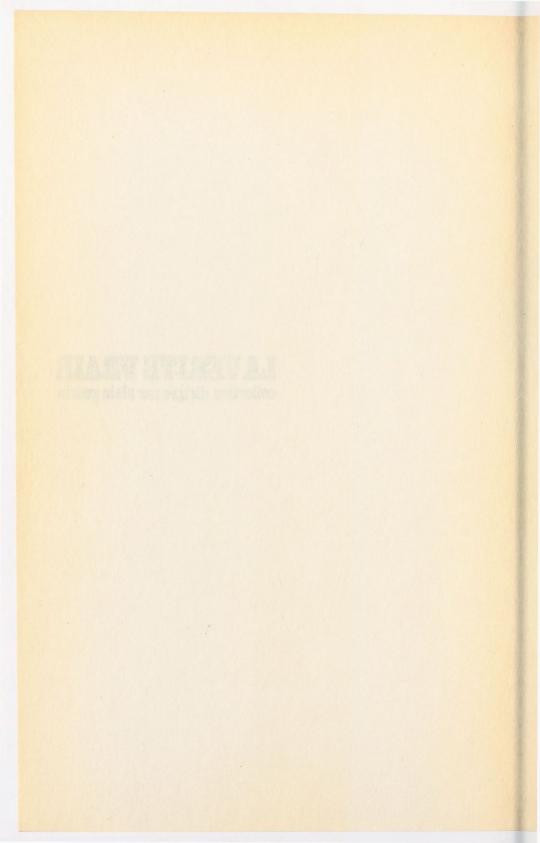


Pierre Tartakowsky. Né en 1952. Journaliste. Depuis 1975 à *la Vie Ouvrière*, l'hebdomadaire de la CGT; auteur d'un premier livre: *l'Usine avant l'heure*. Il y décrivait et analysait déjà une réalité difficile: les stages d'élèves du « technique » dans les entreprises.



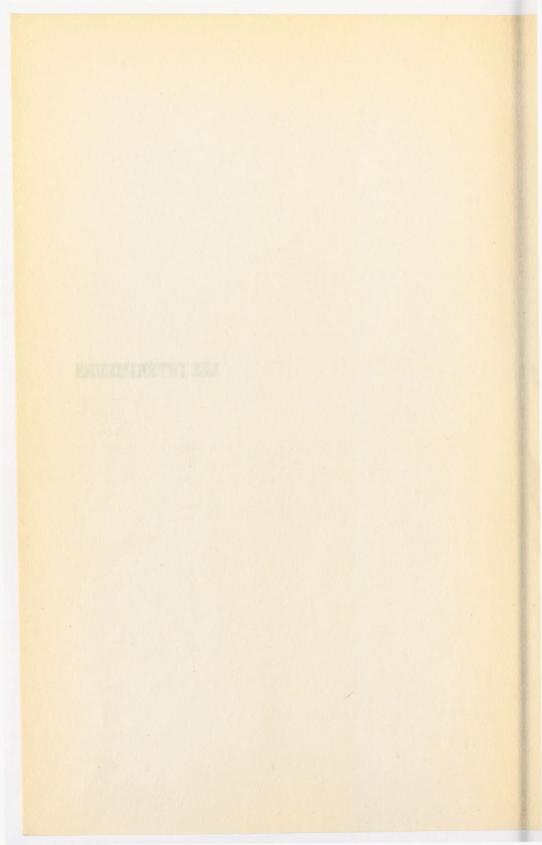


LAVERITE VRAIE collection dirigée par alain guérin



LES INTERIMEURS

8° 6 22604 (16)



pierre tartakowsky LES INTERIMEURS

préface de henri krasucki



DU MEME AUTEUR

L'usine avant l'heure, (Éditions Casterman).

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite" (alinéa l'é' de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. »

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

© 1985, Éditions Messidor Temps Actuels, Paris ISBN 2-209-05678-0

A la mémoire d'Alain Deneulin, qui fut aux origines de ce livre.

oici bien un livre original sur un sujet qui tombe à pic.

Traité comme un reportage, il donne un aperçu « de l'intérieur » de la politique et des mœurs patronales.

Par des approches diverses — documents, rencontres avec des travailleurs, des syndicats, des patrons — il parle de l'entreprise et de sa vie quotidienne.

Comme une découverte, par un récit vivant, qui ne manque pas de surprises mais où tout est exact.

On y fait connaissance du parler vrai patronal et du vivre vrai des salariés.

Le thème principal est « l'intérim ». Problème d'actualité s'il en est.

L'auteur en fait vivre la genèse non comme une thèse mais telle qu'elle a été vécue par ceux qui l'ont faite, au

travers des récits authentiques de ses acteurs eux-memes. C'est bien plus fort, et captivant. Je laisse au lecteur l'intérêt de découvrir comment ces choses-là se fabriquent.

Je me permets seulement de signaler, en quelque sorte, la

suite.

Parti, avant la crise, d'un système destiné à répondre à des besoins réels de dépannage d'entreprises et à l'intérêt de certains salariés pour travailler de cette facon, « l'intérim » était déjà aussi un moven d'isolement de l'individu. de division et d'exploitation renforcée.

On pouvait admettre son utilité à condition d'établir des règles du jeu, des garanties contractuelles qui préservent les intérêts des salariés concernés et ceux des personnels des

entreprises où il sont affectés momentanément.

Ce qui fut tenté mais difficilement réalisé. C'est un vrai service public de l'emploi qui pourrait accomplir cette fonction moyennant une convention générale négociée et conclue avec les organisations syndicales.

Mais depuis, avec le développement du chômage massif. l'intérim est devenue l'une des formes du travail précaire et

même son symbole.

Il ne s'agit plus de dépannages d'entreprises ni de volontaires, mais d'une politique délibérée et d'une contrainte sans aucune sécurité.

La précarité s'est bien élargie. Elle connaît de multiples formes et affecte des millions de personnes et particulièrement des jeunes. Petits contrats, petits boulots, stages plus ou moins bidons: aucune assurance dans l'existence, l'inquiétude permanente du lendemain. Aucune perspective professionnelle de qualification et de responsabilité.

L'insécurité et l'instabilité comme mode normal de vie!

Or, ce n'est plus suffisant au système. On parlait, il y a peu, du danger de marginalisation d'une partie de la population.

Mais ce dont il s'agit à présent, c'est en quelque sorte de

faire de la marginalisation la norme générale.

Faire exploser tout l'édifice de garanties, de règles du jeu, de protection contre l'arbitraire, durement conquis par des décennies de luttes sociales et ramener la condition ouvrière à ce qu'elle était autrefois, il y a cinquante ans et, par 10 certains côtés, il y a un siècle.

Il n'y a dans ces propos aucune outrance, je pèse mes mots. Le danger est grand; il appelle une réaction à sa mesure.

Le courage et la ténacité dont la classe ouvrière et le monde du travail ont su faire preuve pour conquérir ce degré de vie relativement civilisée, pourquoi n'en seraientils pas capables pour le défendre, avec l'énergie d'hommes et de femmes résolus à ne pas subir ?

Mais, mine de rien, la quête, l'enquête conduit bien plus

loin que le thème pourrait le faire croire.

Sans commentaires inutiles, sans points d'exclamation, par le constat, la description dépouillée et indiscutable, les mots mêmes des protagonistes, les notes, textes et documents, on en apprend de belles.

Pas brillants ces patrons qui s'entre-déchirent, peu reluisantes leurs combinaisons : la jungle, petite ou grande.

Mais quand ça devient sérieux, les grands fauves y mettent de l'ordre. Et sans ménagements. Le CNPF ne badine pas. Le « libéralisme », le « chacun pour soi » d'accord, d'accord mais il ne faudrait tout de même pas se prendre pour ce qu'on n'est pas : la loi du milieu n'est pas tendre.

Non pour « moraliser » mais pour ne pas gâcher le métier et mieux atteindre l'objectif : « Il faut que toutes les possibilités de flexibilité d'emploi, d'horaires de travail soient ouvertes sans restriction et nous en sommes loin. »

A lire dans le texte.

Quant aux mobiles de ces procédés, quand on aura vu comment ils sont mis en œuvre à la SNECMA de Gennevilliers, on aura beaucoup compris.

Et aussi mesuré la ténacité, la droiture, la vigilance des militants.

A bien retenir : la SNECMA, grande entreprise nationalisée de moteurs aéronautiques, est de longue date un des principaux laboratoires où s'élaborent les méthodes les plus raffinées, et aussi les plus brutales, de la déstructuration des garanties collectives, de la seule arme des salariés, le syndicalisme de lutte : la CGT.

Il faut que, d'une manière ou d'une autre, les salariés soient divisés, que le plus grand nombre possible se retrouve

seul face à un patronat implacablement centralisé et organisé par-dessus ses querelles.

Entre les petites combines minables d'une faune à la mentalité de négriers et l'utilisation qu'en font de grandes entreprises et le patronat en tant que tel, les imbrications sont parlantes : le voilà le libéralisme aux mains sales, champion des droits de l'homme et de l'esprit d'entreprise.

C'est à cela que nous avons affaire.

Bien documenté, sachant donner à voir et à penser, Pierre Tartakowsky fournit là un travail d'accès aisé, mais très pénétrant, sur des problèmes sociaux aujourd'hui aigus.

Et du même coup, un coup de phare sur la réalité sordide d'une classe dirigeante, qui n'a rien d'autre à offrir à la société après deux siècles de pouvoir.

Henri KRASUCKI

Qui a tué Roland Wuillaume ?

I faisait noir et gras, comme d'habitude. La lumière filtrait péniblement à travers le goudron et la crasse accumulés autour de l'unique ampoule. Ni l'obscurité ni la saleté ne semblaient gêner l'homme qui marchait le long des rails. Il allait en habitué des lieux, lentement mais sans aucune hésitation. Subitement, il s'arrêta, sauta sur le ballast, et les pieds campés entre les rails, se pencha en avant, manifestement intrigué. Lorsqu'il se retourna, alerté par le bruit, la chose était déjà sur lui, énorme et véloce. Un coup de poing géant lui creva l'estomac, brûlant les yeux et les poumons. Un instant, trop bref, il sut avec certitude qu'il n'était pas là, que c'était un autre qui avait hurlé; puis la douleur s'apaisa. Le tampon de fer continua sa course tranquille à travers la cage thoracique. Lorsque le métal toucha l'autre tampon, Roland Wuillaume était déjà mort.

Les accidents n'étaient pas rares, à l'usine de Vendin-le-Vieil. L'entreprise Huiles, Goudrons et Dérivés, HGD, comme on dit dans la région, était une filiale des Charbonnages de France; vieille et entretenue pauvrement. La sécurité, chacun se la faisait... Cela dit, la mort d'un homme n'y était pas monnaie courante, et le directeur de l'usine en fut bien embêté; en homme d'expérience il savait reconnaître les ennuis de loin.

L'officier de gendarmerie venu sur les lieux pour constater les faits posa les questions qu'il devait poser et nota les réponses avec soin. Dans la voiture qui le ramenait à la gendarmerie il passa les faits en revue, histoire de s'assurer qu'il n'en oubliait aucun. Date : 23 janvier 1975. Nom : Roland Wuillaume. Age: quarante-neuf ans. Profession: ouvrier. Embauche: depuis dix-sept jours, vraiment pas de chance, prit-il le temps de penser. Conditions du décès : une heure quarante du matin; seul; lumière inexistante. Le gendarme sourit : c'aurait pu être un coupe-gorge ; sauf, rectifia-t-il mentalement, que cette fois-là, un simple wagon avait fait le coup. Un wagon... qu'est-ce qu'il oubliait donc? Ah oui; et il frissonna; un wagon sans frein.

Le soir il confierait à deux collègues, au café, qu'il avait déjà vu des gens morts; mais tués de façon aussi conne, jamais. Cette opinion, M. Garreau la partageait totalement. Arrivé sur place, l'inspecteur du travail de Lens ne décolérait pas. Il avait prévenu, deux, trois, dix fois du danger; eh bien, il y avait un mort; voilà. Et dans des conditions... Il rentra directement à son bureau, rédigea un rapport détaillé,

et transmit. A qui de droit.

En l'occurrence, ce fut à un jeune juge d'instruction au nom à particule. Deux mois plus tard, en feuilletant le dossier, Patrice de Charette apprit que l'ouvrier Wuillaume était plus précisément un intérimaire, embauché par l'agence Bis de Lens : que HGD faisait une consommation effrénée de ces intérimaires; que le contrat de celui-ci, selon un usage courant à l'époque, ne précisait pas le travail qu'il aurait à effectuer, qu'il en avait donc vraisemblablement effectué plusieurs. Et surtout que la victime n'aurait en aucune façon dû se trouver là où elle travaillait. D'abord, l'homme était invalide. Et pas qu'un peu : à 67 %. Déclaration du secrétaire général de l'usine : « Nous l'ignorions ». Ensuite, son dossier médical le signale comme « inapte à 14 l'exposition aux toxiques ». Or, le brai que manipulait

Wuillaume est justement un toxique puissant. Enfin, il était sans qualification et le poste auquel il avait travaillé, dixsept jours durant, requiert un apprentissage d'environ trois semaines.

Raide dans son costume de velours noir, le juge réfléchit. Il se dit que voilà un bien étrange accident du travail. Et que la coutume voudrait que le dossier soit classé. Après tout, personne ne l'a tué, ce Wuillaume. Ou bien... Mais alors qui donc est coupable? Le loueur ou l'utilisateur? Ouelques semaines plus tard, les cadres et une poignée d'ouvriers regardent, sans arriver à y croire, leur P.-D.C monter dans une voiture de gendarmerie. Tout s'est passé très vite : arrivée du « petit juge », visite sur les lieux de l'accident, et puis cette note, dictée dans les locaux de la direction: « Attendu qu'en employant un travailleur temporaire sans qualification à une tâche d'ouvrier spécialisé dans un secteur de travail où les conditions de travail sont particulièrement dangereuses, M. Chapron a directement occasionné le décès de cet ouvrier ; que ces faits ont apporté à l'ordre public un trouble considérable... ordonnons la détention provisoire de l'inculpé, que nous plaçons sous mandat de dépôt. » Autrement dit, en prison.

D'une certaine façon, l'affaire Wuillaume se termine, l'affaire Chapron-de Charette commence. Elle va faire du bruit. Les cadres, d'abord, protestent « avec véhémence » contre un procédé « assimilant un cadre dans l'exercice de ses fonctions à un délinquant de droit commun ». La direction de la CGC les approuve chaudement, vite rejointe par le CNPF. Qu'est-ce que c'est que ces façons de se mêler de la vie des entreprises, et de l'exposer sur la place publique? « L'inquiétant M. de Charette », comme l'écrit si joliment L'Aurore, aggrave son cas : « Je regrette, déclaret-il, que les directeurs d'entreprise ne soient pas plus souvent inculpés et écroués après des accidents du travail dont ils sont responsables. Il y a chaque année plus d'un million d'accidents corporels et plusieurs milliers sont mortels. »

Et puis, mais cela, il ne le dit pas, il sera intéressant de savoir qui la justice estime responsable, du directeur de l'usine qui utilisait Wuillaume ou du directeur d'agence qui l'avait loué.

Qui a tué Roland Wuillaume?

A vrai dire, cela n'intéresse plus personne. La prison de Béthune, en revanche, est une nouvelle Jérusalem, les 15 journalistes en font le siège en permanence et tiennent quotidiennement le public au courant des états d'âme du « cadre en prison », de sa femme, de ses enfants. Le 2 octobre, M. Petitmengin, en quelque sorte le patron de M. Chapron, puisqu'il préside les Charbonnages de France, peut ainsi faire connaître son sentiment à tous les Français sitôt sorti de la maison d'arrêt. « Il y a probablement dans cette affaire une innovation en matière de justice. Elle peut cependant être assimilée au système des lettres de cachet. C'est un abus de pouvoir du juge... Il v a là une manœuvre claire d'une organisation de magistrats et elle ne peut pas ne pas avoir d'implications politiques. » Message recu, cinq sur cinq. Le même jour, à la même heure, le garde des Sceaux de l'époque, exprime publiquement sa « surprise » devant la conduite du juge. Deux jours plus tard, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai se réunit tambour battant en session extraordinaire et ordonne la libération de M. Chapron. Certes, la justice va continuer à suivre son cours. Mais plus discrètement. Elle quitte le terrain politique pour revenir à celui, plus effacé, du social; sol ingrat, passionnant difficilement les foules, et solidement balisé par une jurisprudence favorable aux employeurs. Bien que Joseph Fontanet ait fait voter peu de temps auparavant une aggravation des pénalités pour les chefs d'entreprise en cas d'accidents du travail, cela n'a modifié ni le taux de croissance des accidents ni la mansuétude des juges.

Roland Wuillaume, inhumé discrètement après les formalités d'usage, est proprement enterré une seconde fois, le 30 juin, par le Tribunal de grande instance devant une salle clairsemée. Le procureur de la République, dont ce n'est a priori pas le rôle, s'y montre clément : « Il n'y a pas lieu à sanction sévère », et réclame six mois de prison avec sursis pour M. Chapron ainsi qu'une peine « bien inférieure » pour M. Tredez, le gérant de l'agence Bis. Deux jours durant, avocats de la défense et de la partie civile vont s'affronter; les premiers invoquent « l'imprudence et la mésintelligence des conditions de travail » et s'abritent derrière le flou légal en matière d'intérim. Les seconds rappellent d'abord que le poste occupé par Wuillaume avait toutes les apparences d'un piège, s'attachent à démonter l'enchaînement logique des faits conduisant à la mort de l'ouvrier, et mettent en relation le sous-investissement dans la

16

sécurité et l'utilisation permanente et massive d'intérimaires sous-qualifiés.

Qui a tué Roland Wuillaume? Le tribunal, qui devait à la justice de répondre à cette question, l'élude savamment. « Ce malheureux Wuillaume, précise-t-il d'emblée, était tenu de veiller personnellement à sa sécurité. » Par ailleurs : « Il serait abusif d'ériger en principe qu'à toute faute d'imprudence par commission imputable à un salarié, correspond obligatoirement une faute d'imprudence par commission du chef d'entreprise. » Enfin : « En se plaçant inconsidérément au seul endroit réellement dangereux, Roland Wuillaume a commis un acte déraisonnable, échappant à toute prévisibilité. »

Verdict: trois amendes de six cents francs pour M. Chapron, deux de quatre cents et une de six cents pour M. Tredez. Pas cher. « Il y a encore des juges à Béthune, et des juges pleins de bon sens et d'objectivité », exulte M. Chapron. Puis, il s'en retourne à Vendin-le-Vieil, diriger HGD, où la sécurité a été notablement améliorée, au prix de plus de deux cents millions, preuve qu'il y avait bien

d'autres « endroits réellement dangereux ».

Tout rentre dans l'ordre. Le juge de Charette retourne à ses dossiers, Wuillaume à l'oubli, Chapron à son usine, et l'homme de Bis à son métier. Un métier vieux comme le monde...

Le double patron

« Il y a eu toute une théologie sur le travail précaire. Certaines organisations syndicales, là-dessus, ont dit tout ce qu'il fallait dire et surtout ce qu'il ne fallait pas dire. »

Jean Neidinger, directeur général des affaires sociales du CNPF, 1984.

ans une note de synthèse rédigée à l'attention des cadres de l'entreprise, Michael Grunelius, P.-D.G. de Manpower, en expose ainsi les origines : « C'est la bible, dans la parabole de l'ouvrier de la onzième heure, qui évoque pour la première fois le Travail Temporaire. Il s'agissait bien déjà de personnel supplémentaire et provisoire, pour aider ceux qui travaillent habituellement. L'apport des entreprises de TT a été d'organiser le mécanisme... C'est aux États-Unis, durant la guerre, que ce mécanisme a d'abord été mis au point. Du fait de la mobilisation militaire et civile extraordinairement subite et profonde que provoqua la guerre, un considérable sous-emploi se développa. Les promoteurs du TT et de Manpower eurent alors l'idée de recenser les personnes qui pourraient consacrer quelques jours ou semaines à des tâches pour lesquelles on manquait

de bras. Cette première expérience de TT réussit et permit de contribuer au chargement des bateaux qui, par convois, ravitaillaient l'Angleterre. »

Toute une histoire...

Le sacré et le militaire, Dieu et l'Amérique se trouvent ainsi associés, puissants esprits tutélaires, à la naissance de ce double patron communément appelé: « Intérim ». De ce parrainage découle tout naturellement une identité, un profil: ancré dans la tradition de « l'ordre des choses », mais force d'innovation, et enfin, facteur de victoire.

Bien entendu, la vérité est plus complexe et plus prosaïque même s'il est exact que le travail temporaire existe « de toute éternité ». De tout temps, des hommes se sont fait une spécialité de fournir d'autres hommes en main-d'œuvre. Les premiers marchands d'esclaves, les razzieurs de noirs africains, furent en leur temps des négociants honorables et honorés, du moins par ceux dont ils comblaient les besoins. A leur manière ils ont contribué à la grandeur de l'Égypte ancienne, de l'Empire romain, à la prospérité des états cotonniers d'Amérique. Il n'en demeure pas moins que les expressions de « négrier », de « marchand d'esclaves » sont pour le moins péjoratives depuis la fin du 19^e siècle. Si elles ont traversé l'histoire c'est aussi parce qu'il y eut des négriers de toutes sortes. On les nomma « tâcheronneurs », « marchandeurs », « bureaux de placement »... Mais sous ces appellations diverses, le principe restait sensiblement le même: mettre en rapport, contre finances, une maind'œuvre avec un entrepreneur.

L'Illustration du 23 mai 1891 dépeint ainsi quelques bureaux de placements, spécialisés dans les gens de maison : « Ces offices, explique le magazine, sont l'intermédiaire obligé entre le tyran et l'esclave, à la recherche l'un de l'autre. » Le journaliste en décrit un, du quartier des Halles : « Elles sont là, les filles sans place, attendant leur tour d'inscription ; et c'est dans le demi-jour triste et gris de la pièce, une alignée de têtes en cheveux, aux figures balourdes ou chafouines, rougeaudes ou blêmes, aux yeux battus, sortant, blanchies, par la poudre de riz douteuse, d'un linge

plus douteux encore. En terme de métier, c'est ce qu'on appelle la viande, attendant l'acheteuse ou l'acheteur, et dans les murmures des conversations reprises, dans les piétinées impatientes, les respirations anxieuses sifflent, les cous se dressent, les échines se tendent dans la direction du fond, où, derrière un bureau boiteux, le patron, dont on n'aperçoit que le crâne chauve qui brille, la tête penchée sur son registre visé par la police, va les inscrire tour à tour. Nous sommes là dans les "bas-fonds" de la profession; hier encore bookmaker, ainsi que l'indiquent les gravures de courses clouées au mur, au-dessus de son bureau, le patron a quitté son métier devenu improductif et, à la hâte, a transformé son usine à Paris en agence, où, en désespoir de cause, sont venues s'échouer toutes les épluchures du panier. » Passons chez un collègue « chic » de la rue Saint-Honoré: « La devise, on le sent dès l'entrée est : silence et discrétion... le bureau lui-même est dans un salon bourgeois, une sorte d'intérieur de vieille fille. La directrice et sa secrétaire, assises devant une table, causent à voix basse de leurs petites affaires dans le silence, interrrompu seulement par le grincement des plumes de deux employés qui écrivent, le tic-tac de la pendule et le bruit lointain d'un orgue de l'Oratoire, dont le massif de pierre se montre par la baie de la fenêtre du fond. »

D'un côté, un ex-bookmaker chauve et suant, de l'autre des femmes de salons, des employés aux écritures... On ne peut plus clairement nous dire qu'il y a décidément deux façons d'exercer ce métier : celle de l'amateur, reconverti à la va-vite, un peu louche, et celle du « vrai pro ». Celle des « gros » et celle des « petits ». Cette vision des choses a un brillant avenir devant elle, on le verra. Pour l'heure, revenons à notre premier patron. Il gère, nous dit-on, un stock de peu de valeur : « Filles d'un placement improbable, difficile, dont la profession des maîtres qu'elles quittent ou qu'elles recherchent se reconnaît aux certificats... qu'elles présentent déchirés et graisseux. » Le second, en revanche, pratique une sélection sérieuse et adaptée individuellement à la clientèle : « Êtes-vous catholique ? Vous savez dans la maison où vous allez, maigre et la messe? On trouve là la maîtresse qui ne la veut pas trop grande, parce que les plafonds sont bas, qui la demande maigre, parce que l'escalier de service est étroit, blonde parce qu'elle est brune, celle enfin qui la refuse malgré les excellents certificats qu'elle lui tend, parce qu'elle est trop jolie. Dame, elle a deux fils qui viennent de sortir du lycée et puis son mari...

N'insistons pas. »

Voilà pour la grande bourgeoisie; quant à la petite et au « commerce », ils « cherchent des bonnes à faibles gages, entre vingt et vingt-cinq francs par mois » et les trouvent dans des bureaux intermédiaires, où se recrute principalement la « femme de ménage » : « Cheval de renfort plutôt que bonne, elle fait les gros ouvrages dans deux ou trois maisons et est payée à l'heure et non au mois » ainsi que « la fille fraîchement arrivée de sa province et dont le déballage, comme dit le prospectus d'une agence, a lieu le vendredi. Elle vient pour se placer d'abord comme bonne à tout faire à dix, quinze ou vingt francs par mois, pour

apprendre le métier ».

L'Illustration ne manque pas, fidèle à une tradition bien établie, de brocarder aussi bien le maître que le serviteur, le noble que le bourgeois, la pauvre fille et le « malin de la profession ». L'article ambitionne de délasser le lecteur et non de le faire sombrer dans un social de mauvais aloi. Au-delà du badinage, c'est bel et bien un reportage sur le marché du travail qu'il nous offre, sur ses conditions, sa rémunération. Le lecteur y apprend incidemment que le secteur des gens de maison, non négligeable à cette époque, n'est pas le seul à bénéficier de ce genre de bureaux. On en compte alors deux mille à Paris. Ils se sont généralisés depuis 1881, au point d'inquiéter très vite les syndicats ouvriers. A partir de 1886 ceux-ci développent une campagne pour obtenir leur suppression et passent parfois aux actes : « Précédés d'un drapeau noir, les manifestants, au nombre de quatre à cinq mille, saccagèrent plusieurs agences de placement. » Des années durant, des manifestations de ce genre vont avoir lieu mais sans aucun résultat. Au congrès de Nantes, en 1894, les syndicalistes ne se contentent donc plus de proposer la suppression des bureaux de placement mais décident de les remplacer par les bourses du travail, syndicats professionnels ou municipalités. L'essentiel, décrètent-ils étant que ce service échappe à « l'action onéreuse et immorale » des patrons.

Rapidement, les ouvriers coiffeurs, boulangers, bouchers vont entrer en grève pour concrétiser cette proposition; les bourses du travail prennent en charge le placement des travailleurs, et de façon fort efficace. Pourtant la loi que

convention assurant aux mineurs marocains les mêmes droits et avantages que le reste de la profession. Les syndicats sont tenus à l'écart de cette étrange réunion et des termes de l'accord. Cette ultime mesquinerie ne peut dissimuler l'ampleur de la victoire remportée par les mineurs. Victoire de la dignité; d'abord. Échec à l'état de division des travailleurs et renforcement du courant syndical : six cents mineurs ont rejoint la CGT durant le conflit. Victoire contre la casse industrielle. Comme le note l'Humanité: « Les Charbonnages de France qui, au nom du gouvernement, avaient programmé la disparition des bassins du Nord-Pasde-Calais et de Lorraine devront désormais aussi compter avec les mineurs marocains. Les Charbonnages ne pourront plus fermer un puits pour le prix de quelques billets d'avion pour Casablanca. » Deux conflits victorieux. Mais dans le même temps, combien de perdus? Combien de salariés « précarisés », « intérimés » malgré eux ; combien de garanties sociales sacrifiées sur l'autel de la « souplesse »?

Personne ne peut le dire. Mais chacun sent bien, parfois intimement, que la précarisation de l'emploi interpelle la société tout entière. N'est-elle pas une forme de son appauvrissement? En décembre 1980, un rapport relativement confidentiel, commandé pour la Communauté européenne afin d'envisager des mesures de lutte contre la pauvreté en France, désigne clairement la précarité comme un des facteurs de pauvreté. « L'intérim, souligne-t-il, paraît parfois correspondre effectivement à ce que des jeunes non qualifiés et de milieux très pauvres attendent mais il valorise des comportements dépréciés par la classe ouvrière traditionnelle, comme l'instabilité, le goût du changement, le risque. » Valorise ou avive? Laissons la réponse à la commission de la protection sociale et de la famille, réunie dans le cadre de la préparation du VIII^e Plan : elle « s'accorde pour dénoncer les méfaits du TT, véritable miroir aux alouettes, qui tend à se substituer aux agences locales de l'emploi... avec des inconvénients graves et attente des contrats qui désorganisent un rythme temporel déjà perturbé, contrats de mission sans indication de durée, irrégularité des rentrées financières qui n'incitent pas à apprendre à gérer un budget. Surtout l'intérim prive en pratique les jeunes des avantages et droits sociaux reconnus aux travailleurs... ». Conclusion du groupe de travail: « L'intérim constitue donc pour les jeunes une véritable école de la désadaptation sociale et professionnelle. »

Dans la ligne de mire

Les échéances législatives d'une part, électorales de l'autre contribuent bien évidemment à donner une perspective politique aux critiques et aux conflits ; de la même facon. elles incitent le gouvernement à se montrer plus « social », d'où les fameux décrets qui provoquent quelques « sautes d'humeur » du côté des ETT : « Lorsqu'un ministre énonce gravement que le travail temporaire "prolifère" et qu'il est temps d'y mettre bon ordre, que fait-il d'autre qu'un acte de dirigisme? Quand les fonctionnaires qui l'entourent concoctent des décrets qui ne correspondent qu'à leur propre idée de la facon dont les choses doivent être, ne commettentils pas l'erreur de prendre une décision politique dans un domaine où l'économie doit prévaloir? » Et aussi bien du côté du CNPF, où la voix de basse d'Yvon Chotard martelle « nous ne sommes prêts à accepter aucune rigidité supplémentaire ». Pour ceux qui n'auraient pas compris il précise « qu'il ne veut en aucun cas de la proposition de loi de M. Pierre Bernard Cousté sur le TT », estimant que, dans ce domaine, « il n'est nul besoin de légiférer » et « qu'une négociation collective suffit ». Inutile de préciser qu'au CNPF, on ne s'inquiète nullement de la montée des emplois précaires, terme qu'on évite d'ailleurs avec soin, car « fabriqué avec succès par les syndicats ». Si l'on insiste, menacent les patrons, nous « remettrons sur le tapis les contraintes liées à la loi sur les licenciements ». Autrement dit, nous exigerons les moyens de licencier selon notre bon plaisir. Cette fois-ci, c'est à l'échelon national que les intérimaires servent d'otages. Inquiétude des uns, menaces des autres. Dans les mois qui précèdent l'élection présidentielle, les ETT vont en subir le contrecoup. Depuis plusieurs mois déjà, l'expression « négriers des temps modernes » refleurit. Le Parti communiste français, la CGT, l'utilisent afin de cristalliser le mécontentement et faciliter des actions dans les entreprises visant à stabiliser une population intérimaire jeune, ballotée de chômage en petits boulots,

intérimaire par nécessité plus que par vocation. L'Humanité se fait régulièrement l'écho de luttes même fort minces et « hétérodoxes ». Un jour c'est un intérimaire qui invité par un contremaître à « lui mettre sur la gueule s'il n'est pas content », obtempère et se fait licencier : « Ses treize camarades cessent alors le travail afin de dénoncer cette provocation. "Vous venez de rompre votre contrat" vient leur signifier un autre cadre. Ces quatorze travailleurs temporaires qui constituent l'effectif total de l'atelier sont reconduits à la porte de l'usine. Mais cette affaire de négriers du 19^e siècle ne s'arrête pas là. Dès le lendemain, ces jeunes ouvriers proposent leurs services dans les diverses sociétés d'intérim de Gennevilliers. Aucun ne trouvera de travail et pour cause. Une liste noire mentionnant ces quatorze noms a été adressée par Chausson aux diverses agences. » C'est moins l'intérim en soi qui est visé que la déstabilisation des

emplois permanents.

Cette lutte, explique l'Humanité, est l'affaire de la jeunesse: à l'appui, on cite l'exemple de Jean-Philippe Leconte, âgé de vingt et un ans. Trois jours durant, le jeune garçon est resté allongé sur une botte de paille, en faisant la grève de la faim pour protester contre l'expiration de son contrat. Lequel sera finalement reconduit. Le message est clair : il faut agir. Et trouver de préférence des formes spectaculaires d'action. Lorsque la 311^e agence de Bis prépare son inauguration à Jœuf, en pleine crise sidérurgique, elle est envahie par un groupe de jeunes venus à l'appel des jeunes communistes: petits fours et champagne changent de mains, les discours changent de ton... dans la nuit du 24 au 25 février, plus de cinq cents ETT vont être simultanément couvertes d'affiches et de slogans, ou encore occupées quelques heures, afin de « mettre l'intérim hors la loi ». A Saint-Denis, Pierre Zarka, secrétaire de la jeunesse communiste et député de la circonscription, donne une conférence de presse dans l'agence Ecco; des intérimaires prennent la parole, exposent leur situation : « Un jour je travaille dans un restaurant, le lendemain dans un autre. Trois jours plus tard, je me retrouve dans le premier avec un salaire différent pour le même boulot, puis plus de travail... parfois quand il y a beaucoup de candidats pour un poste, il y a ce qu'ils appellent un arrangement. C'est celui qui donne un petit quelque chose qui emporte l'affaire. » En conséquence, conclut le député, « nous appelons les jeunes à harceler Giscard, les patrons, jusqu'à ce qu'ils renoncent à cette forme d'exploitation et qu'ils embauchent normalement, comme cela se faisait avant 1974 ». La dimension « magouilles » n'est pas oubliée : « Toutes ces agences sont liées à des trusts : Top Inter est une filiale de Creusot-Loire, Novasam, qui fournit à Saint-Denis Empain-Scheider, dépend de la Compagnie française des ferrailles. La Sodomécane est créée par d'anciens directeurs de Marcel Dassault et est son principal fournisseur en intérimaires ; à la SNIAS de La Courneuve, une bonne part des intérimaires dépend d'une agence du Bourget dont la patronne est la femme d'un des responsables du personnel de la SNIAS. » Il s'agit, face à cela, de « ne pas se contenter de paroles et de communiqués », allusion claire au Parti socialiste qui a certes déposé en 1979 une proposition de

suppression des ETT mais qui « n'agit pas. »

Les régions brestoises et bordelaises connaissent à leur tour des occupations en série doublées d'affichages sauvages. Le 12 mars, à Saint-Quentin, une agence Bis est occupée à l'appel du PCF, et ses fichiers sont subtilisés. Le Parti républicain du Nord qualifie immédiatement l'acte de « totalitaire » et de « nouvelle atteinte à la liberté du travail ». En fait les fichiers en question seront symboliquement déposés deux jours plus tard à la porte de l'ANPE locale. Le jour même, l'Union locale CGT est victime d'un incendie, après que sa porte ait été défoncée, des carreaux cassés... Mais l'occupation de l'agence Bis fournit aux élus socialistes de Saint-Quentin l'occasion de se démarquer des « méthodes de commandos » en refusant de siéger au conseil municipal suivant : le Combat socialiste, de son côté, fustige les « méthodes employées ». Cet isolement des communistes au plan politique ne passera pas inaperçu du patronat et, on va le voir, le rassure considérablement. Il se trouve dans une situation délicate. Pas question de laisser éclater d'autres incendies style Saint-Ouentin. Le remède s'avérerait rapidement pire que le mal. Pas question non plus de ne rien faire pour « défendre la profession ». Encore faut-il se montrer prudent, discret. Dès le début de la campagne d'occupation, le PROMATT expédie donc une mise au point à ses adhérents. Il s'agit de ne pas « prêter notre concours au Parti communiste et nourrir sa campagne spectacle pour canaliser l'attention vers lui ». La contreoffensive doit donc être juridique. Même tonalité à l'UNETT

qui transmet aux entreprises une note « source CNPF » de six pages sur la conduite à tenir, et qui se conclut ainsi : « Il apparaît donc souhaitable de mener simultanément les deux types d'actions que nous venons de décrire : la première à l'encontre de la commune, afin d'obtenir juste et totale réparation des dommages subis ; la seconde pour que soient sanctionnés pénalement, avec l'effet de prévention qui s'attache à de telles condamnations, des agissements inadmissibles qui mettent en péril, à travers les personnes et les biens, l'ordre public. » Le PROMATT envoie également son petit vade-mecum : « Porter plainte au commissariat de police en faisant constater, notamment par huissier, les faits incriminés (...) Il est important de pouvoir identifier les auteurs: signatures des affiches, mention de l'imprimeur (...) En cas d'occupation et perturbation d'activité, demander le concours de la police (...) S'efforcer également d'identifier tel ou tel des participants (...) Saisir le chef de cabinet du préfet et le secrétaire général de la mairie pour obtenir que les agences de TT fassent l'objet d'une surveillance spéciale », et conclut, pratique avant tout: « S'assurer éventuellement que votre police "multirisque" s'étend à la couverture des dommages subis à l'occasion de "grèves, émeutes, mouvements populaires". » La saisie des dossiers de Saint-Quentin provoque une nouvelle réaction : « Il nous paraît utile de vous recommander de prendre quelques précautions afin que ces fichiers, dans le cas où votre agence serait prise pour cible, demeurent en sécurité. »

Les suites juridiques seront peu nombreuses et bien minces. Quatre jeunes communistes, pris en flagrant délit, passent bien devant la 18° Chambre correctionnelle de Nanterre, mais le procès tourne très vite à leur avantage : manifestation de sympathie, témoignages de moralité, déposition du syndicat CGT des intérimaires... les choses tourneront à la confusion de l'entreprise plaignante, la SGS, lorsqu'on s'apercevra d'une tentative de fraude de sa part dans l'évaluation des dégâts présentée au tribunal...

De la haute politique...

Les organisations patronales consolent leurs adhérents en les initiant aux charmes subtils de l'analyse politique. Elles

ne manquent pas de savoir-faire. Le PROMATT écrit ainsi le 25 mars : « Notre syndicat a décidé d'adopter vis-à-vis des agressions dont le TT est l'objet de la part du Parti communiste une attitude de réserve afin de ne pas offrir à leurs auteurs l'écho qu'ils recherchent dans les médias. L'examen de la presse, au cours des dernières semaines, montre que nous avons eu raison : faible écho en dehors des journaux communistes qui ont largement couvert, régionalement, ces événements; pas de commentaires en général, dans le reste de la presse, sauf certains journaux qui condamnent les méthodes du PC et reprennent le communiqué du PROMATT (...) Ces opérations, et en particulier celle de Saint-Quentin, loin de focaliser les médias contre le travail temporaire tendent à former deux blocs : une presse communiste isolée, une condamnation des méthodes par ailleurs. A telle enseigne que les élus socialistes de la municipalité de Saint-Quentin ont refusé de siéger au conseil municipal, condamnant les méthodes de type commandos. S'il convient donc, sauf éléments nouveaux, de conserver cette attitude et d'éviter de polémiquer avec le PC, ces initiatives et, d'une facon générale, le fait que l'emploi soit au centre du débat politique peuvent être l'occasion pour nous de faire passer les idées-forces sur le travail temporaire. A cet effet, nous avons rédigé une note documentaire à l'intention des états majors politiques d'une part, des unions patronales régionales et départementales, des chambres de commerce d'autre part, ces dernières constituant des relais d'opinion dans les régions. »

Malgré sa « finesse », voire son machiavélisme, l'analyse du PROMATT reste un peu courte. Si le PCF est isolé politiquement, ses thèmes sociaux rencontrent un écho réel. L'intérim, la précarité sont tout aussi violemment dénoncés dans les milieux chrétiens progressistes ; la JOC demande la suppression de « l'intérim-esclavage », l'ACO met en garde contre les structures de division et s'adresse aux intérimaires afin qu'ils ne « baissent pas la tête » ; des évêques prennent position : celui de Rouen par exemple indique que « considérer le travail comme une marchandise n'est pas conforme au projet de Dieu sur l'homme ». Et puis, plus simplement, le fond de l'air n'est pas favorable aux ETT, y compris à droite ; le CDS, par exemple, se signale à cette époque en demandant la création d'une surtaxe sur les : « profits excessifs des agences intérimaires ».

Le CDS... C'est dire! L'opération « Négriers des temps modernes » sera d'ailleurs payante, à double titre. Électoralement : c'est dans la jeunesse que le candidat du PCF réalisera son meilleur score et battra ses concurrents. Politiquement : sans elle, les mesures adoptées par le gouvernement de gauche sur cette question auraient, sans nul doute, été moins strictes.

Aujourd'hui, le patronat intérimaire se plaint amèrement d'avoir à l'époque joué le rôle du bouc émissaire. Ce n'est que partiellement exact. L'animal biblique n'avait, lui, rien à se reprocher. Ce n'est pas le cas des intérimeurs. Car les péchés qu'ils n'ont pas commis, ils y ont souscrit, et pleinement, en militant activement sur les thèmes de batailles du CNPF. A propos du temps partiel, l'UNETT explique ainsi : « Nous devons nous féliciter... nous retrouvons dans les aspirations du travail à temps partiel les thèmes que nous développons... la mobilité et la souplesse. » Pour les deux organisations patronales, le TT « s'inscrit dans un ensemble plus vaste encore, qui est celui de la mobilité ».

A propos des options du VIII^e Plan, le PROMATT se lamente le 13 mars 1978 : « La prolifération des contraintes administratives... Les entraves sont multiformes, tatillonnes et omniprésentes... Ce frein... fait partie des éléments les plus clairs d'une société bloquée, où l'on arrive — pour ne prendre qu'un exemple - à décourager l'embauche à force de vouloir protéger l'emploi... » Ce qui l'amène tout naturellement à critiquer les « nantis » : « Le secteur public fait grève ; il prive les autres de courant, de métro, de train, de courrier; les autres... les entreprises, les travailleurs, et aussi les intérimaires. Pour ces intérimaires, les grèves se traduisent par un peu moins de paie, avec un peu plus de difficultés pour aller à leur travail, à ce travail auguel ils sont d'autant plus attachés qu'il n'est que précaire, le seul qui leur soit offert momentanément. Ils les comprennent d'autant moins que ceux qui les font bénéficient, de par leur statut, d'un privilège appréciable entre tous aujourd'hui : la garantie de l'emploi. »

Non seulement la profession se coule dans le discours du CNPF mais elle se situe dans la sensibilité reagannienne : « Nous avons conscience de la part que nous avons à jouer dans la révolution sociale et dans la révolution économique. Nous sommes pour les révolution de la troisième civilisation... », écrit l'UNETT en 1981. André Malignac se range

carrément dans le camp des « anticolbertistes » en déplorant un peu plus tard : « La France a toujours été le pays de la réglementation... et notre système tout entier se trouve depuis longtemps orienté vers l'État... » Parlant du rapport Auroux, Claude Deroure, lui, éclate contre l'ostracisme dont les patrons sont victimes : « Énumérez-moi la liste, la longue liste, des devoirs et obligations patronales et citezmoi une seule réelle obligation syndicale, une seule?... » Il enfourche le cheval de bataille du jour : « L'atmosphère de guerre civile qui a régné pendant plusieurs semaines dans les ateliers de Poissy et de Javel a donné une dimension nouvelle à la guestion... quel contre-pouvoir limitera les excès de la puissance syndicale? » A l'occasion du congrès annuel du patronat temporaire américain, l'UNETT publie, photo à l'appui, un message de félicitation... du président Reagan: « Dans l'attente que nos gouvernements évoluent pour associer, de la même manière, toutes les forces vives de la nation... » De la même manière... on en frémit. En juin 1984, enfin, l'UNETT titre : « Flexibilité, nous voici! » pour annoncer un « banco patronal », à savoir, l'intégration du patronat temporaire dans la délégation du CNPF chargée de discuter la « flexibilité » de l'emploi avec les organisations syndicales. Ultime consécration!

Mais en cette veille d'élection présidentielle, le patronat temporaire est amer et ne sait trop à quel candidat se vouer. Oh, l'UNETT a bien entendu pris « fermement position contre la gauche », dont elle décrit la victoire en termes apocalyptiques, sous le titre C'est arrivé demain : « Il fallait s'y attendre. Les déclarations faites pendant et après la campagne électorale donnaient le ton. Les pressions des communistes ont accéléré les choses. Il n'aura fallu que quelques semaines pour passer des promesses à la réalité. Le GSPE (Grand Service public pour l'emploi) existe depuis que, ce matin, le Conseil des ministres a officialisé son existence. Tel qu'on avait pu le pressentir ces dernières semaines, il comporte, entre autres, l'ANPI (Agence nationale pour l'intérim)... les ETT sont interdites. Le personnel permanent des ETT est à la disposition de l'ANPI... nous n'avons pas de précisions sur les indemnités que recevront les propriétaires. »

Malgré d'aussi sombres perspectives, l'UNETT ne choisit pas parmi les candidats de la droite. Sans doute a-t-elle procédé au même tour d'horizon que le PROMATT: « Jacques Chirac dit qu'il faut réglementer les procédures de licenciement, qui sont actuellement une des entraves à l'embauche, ce qui n'est pas une bonne chose et qui se traduit par un développement du travail temporaire ce qui n'est pas non plus une bonne chose... quant au candidat Giscard d'Estaing, le septennat a été jalonné de mesures législatives, réglementaires qui sont la marque d'une volonté de « cantonner » le phénomène TT... on ne peut pas dire que le gouvernement ait laissé au TT la bride sur le cou. » Mitterrand? Plus subtil que l'UNETT, le PROMATT nuance : « Ce n'est pas nous qui ne serons pas d'accord avec lui, explique-t-il, lorsqu'il nous renvoie à une convention collective mais, malheureusement, il ne pourrait pas ignorer une proposition de loi socialiste qui prévoit de confier le TT à l'ANPE... »

Beaucoup d'incertitudes donc : pour les dissiper, le PRO-MATT commande trois enquêtes d'opinion à la SOFRES, « au cas où ». « Dans l'après-élection, soupire-t-il, le travail temporaire sera de toute façon un dossier prioritaire. » La grande inconnue est de savoir à quelle sauce il sera mangé.

La grande peur du 10 mai

Le candidat socialiste n'avait pas fait recette chez les intérimeurs; son élection les consterne. Au soir du 10 mai, selon le mot de l'un d'eux, ils « serrent les fesses ». Cette crispation musculaire ne les empêche pas de réfléchir. Ce n'est pas la première fois qu'une situation grave se révélerait finalement riche en potentialités. Le nouveau pouvoir va vraisemblablement opérer une redistribution des cartes sociales; ira-t-il jusqu'à nationaliser le TT? Si oui, c'est la catastrophe; dans le cas contraire, eh bien on négociera... Le 11 au matin, chaque P.-D.G. se rend donc à son entreprise afin d'y régler les affaires courantes, et de remonter le moral des cadres. Celui de MOI leur envoie une lettre : « Le résultat des élections présidentielles ne modifie en rien l'activité de notre société, écrit-il : néanmoins, vous comprendrez que, par mesure de précaution, la présente situation nous oblige à différer toute mesure d'investissement avant que l'évolution économique et politique nous permette d'y voir plus clair. » De la même façon le P.-D.G. de Manpower exhorte ses cadres à la confiance : « La cause du TT est une cause juste » et à l'effort : « Il ne suffit pas cependant de dire qu'une chose est juste, car la justice est difficile à apprécier et n'est pas ressentie de la même manière par les hommes. Il est probable, poursuit-il, que durant cette période nos affaires resteront difficiles. Peut-être le seront-elles plus que ces derniers mois. C'est ennuyeux mais pas vital. »

Tous, loin de là, n'ont pas ce calme. Chez Bis, on avait déjà accéléré le programme de reconversion dans le gardiennage et quelque soixante agences vont fermer dans les mois qui viennent. Philippe Beauviala, P.-D.G. d'Ecco se déclare prêt à une reconversion de grande ampleur : « Cette force de vente fantastique, écrit-il, obtiendra forcément des résultats brillants, quelle que soit l'activité à

laquelle elle sera destinée. »

Voilà pour les affaires. Le reste, c'est aux organisations

patronales de s'en débrouiller.

Au PROMATT, on s'interroge et l'on reste réservé: « Ainsi une France que l'on croyait conservatrice a porté au pouvoir le 10 mai un président socialiste, déconcertant plus d'un observateur et d'abord elle-même (sic). Ce n'est pas la vocation de la lettre de commenter un événement relevant du jeu de la démocratie et qui concerne d'abord les citoyens (...) Nous sommes pour notre part sans complexes et prêts à négocier. » Pour le faire dans des conditions optimales, les deux organisations appellent les patrons à serrer les rangs et, pour la première fois depuis la guerre des cautions, à adhérer : « A ceux qui doutent, je ne peux que les inciter à se rassembler dans un syndicat bien armé. »

L'UNETT se montre, elle, nettement plus alarmiste : « Si, depuis le 10 mai, leurs déclarations se veulent rassurantes, les revendications syndicales de fond demeurent, notamment pour toutes les professions hors statut et tous les salariés placés en position d'emplois dit précaires (...) Malgré la situation incertaine que nous vivons aujourd'hui, nous vous demandons de garder confiance. Nous n'avons pas modifié la date de notre assemblée générale ; (...) en la tenant au siège même de la confédération générale des PME cela n'en prendra que plus de sens aujourd'hui (et) montrera tout l'intérêt que les plus hauts représentants de l'entreprise privée portent à notre profession. » Les élections législatives,

qui se tiennent dans la foulée, verront quelques ETT prendre des assurances du côté socialiste en contribuant financièrement au succès des candidats roses. Preuve que leur souplesse ne se cantonne pas au seul monde des affaires. Las, dès le mois d'août, le Parlement, sur proposition communiste, soumet la profession à un prélèvement exceptionnel de 5 % sur ses bénéfices nets. La mesure qui ne rapportera que seize millions de francs (sur seize milliards de chiffre d'affaires) se veut essentiellement symbolique. Comme l'avait prévu le PROMATT, au lendemain même des élections, le TT est évoqué. En terme de priorité pour les organisations syndicales. Des négociations vont s'ouvrir; la taxation plante le décor... Peu de temps après, elle sera suivie de déclarations somme toute apaisantes du nouveau ministre du Travail. « Je conçois, en tant que gestionnaire d'une ville comme Roanne, que les entreprises ont besoin de services de remplacement (...) mais je suis décidé à lutter contre les abus (...) mon idée est de faire en sorte que les entreprises ne vivent pas majoritairement de l'intérim. Or la prolifération et le développement massif des agences intérimaires prouvent, à l'évidence, qu'il y a un problème. » On sait que le patronat est rompu à la dialectique de la dénonciation des abus. Le PROMATT signale aussitôt à ses ahérents que le temps s'éclaircit : « Le ministre du Travail se propose de rencontrer syndicats de salariés et d'ETT (...) la CGT demande la reprise de négociations de la convention collective (...) le délégué national du PS au travail et à l'emploi "reconnaît qu'il serait erroné d'interdire le travail temporaire"... »

A l'UNETT également on a fait les comptes: « Le pouvoir antérieurement en place, rappelle André Malignac lors de l'assemblée générale, n'avait pas été favorable à la profession. » Pas de regrets donc. D'autant que « s'il avait été reconduit, il aurait pris d'autres mesures contraignantes ». En plus, les syndicats font semble-t-il preuve de responsabilité: « La CFDT, s'extasie le dirigeant patronal, va même jusqu'à vouloir limiter la hausse du SMIC et les effets secondaires qu'elle aura sur les autres salaires. » Seul point d'interrogation, le gouvernement se cantonne dans le vague. Pour l'en faire sortir « il faut prendre la nouvelle majorité au mot (...) », explique l'homme fort de l'UNETT, d'autant que « si la nouvelle majorité veut que le patronat joue le jeu, elle doit, elle aussi, jouer le jeu ». A bon

entendeur... Il faut donc se préparer à la concertation « en proposant des solutions pour mettre fin à la partie critiquable de notre activité telle que la voit le grand public »... Comme quoi l'élection d'un gouvernement de gauche stimule l'autocritique et l'adaptation... L'assemblée générale des patrons se mue de façon quasi surréaliste en assemblée générale syndicale. « Un certain nombre de choses ne sont plus admissibles dans le TT tel qu'il est organisé actuellement », tonne André Malignac, « on ne peut plus prévenir un intérimaire la veille qu'il ne travaillera plus le lendemain. C'est intellectuellement choquant... » Mieux vaut tard que jamais, bien sûr, mais un revirement aussi rapide peut-il être tout à fait sincère? Chacune à sa façon, les deux organisations patronales se préparent à la négociation qui va s'ouvrir. L'idéal étant bien sûr d'arriver mieux préparé que le concurrent. Comme à chaque période de tension, de crise, les querelles patronales s'exacerbent et les coups volent bas. Oh, les organisations se sont bien rencontrées afin de coordonner leurs positions, mais parallèlement, chacune tente des approches privées auprès du ministère du Travail, s'y déclare prête à « aider » le ministre et débine à fond l'autre organisation, « des petits commercants crispés, mesquins et assez réactionnaires », soupire le PROMATT; « des gros qui veulent tout avoir, se croient tout permis et bloquent à la moindre concession sociale », vitupère aimablement l'UNETT.

C'est que conjoncture difficile dit: restructuration du marché. Autrement dit, un monde d'opportunités. Michael Grunelius, par exemple, juge la situation de Manpower « équilibrée et très solide ». « Cela n'est pas le cas de certains de nos concurrents, poursuit-il, qui engagés dans une rivalité puissante et directe ont, à mon avis, plus fait la politique de l'autre que la leur, ce qui les a conduits à aller trop vite, notamment dans leur programme d'ouvertures. Cela se traduira pour eux, je le crains, par des situations internes difficiles au moment où, au contraire, nous avons notre poids de forme. » On comprend bien que : « je le crains » est ici pure clause de style... Avaler le voisin est bel et bien l'un des enjeux de la négociation qui s'ouvre.

Cela commence en farce. Dans la pagaille la plus totale, en fait. Les vieilles haines, les vieilles rancœurs, éclatent dès la première rencontre devant, d'abord médusés, puis franchement amusés, des fonctionnaires du Travail. Chaque délégation patronale s'oppose à l'autre, avance des contrepropositions, dévoile les intentions cachées de telle formule, insiste sur l'aspect boiteux de telle autre; quelques vieux cadavres sont déterrés. Pêle-mêle : la convention collective, la société de cautionnement... En un mot : une catastrophe. Les fonctionnaires du Travail, échaudés, ne travailleront plus avec les délégations patronales que séparément. Exception faite, bien entendu, de la première rencontre officielle avec le ministre, chacun jugeant que le protocole serait respecté. Eh bien, c'est raté : les délégués se bousculent pour savoir qui entrera le premier, se poussent pour sortir le dernier et rester quelques secondes « seul avec le ministre ». Gamineries... au bout de quelque temps, les patrons le réalisent et n'envoient plus que leurs « fonctionnaires » respectifs, Gérard Bacquet et Philippe Portier, négocier à leur place. Ils se consacreront ainsi davantage à une « base » affolée et manifestement peu « tenue » par les directions syndicales: dans les les semaines qui suivent le 10 mai, des dizaines de petits patrons ont téléphoné au syndicat CGT des intérimaires afin d'apprendre ce qui se prépare. Cela traduit évidemment une grande ignorance des procédures ainsi qu'une belle naïveté, mais c'est surtout le signe d'une perte importante de confiance dans les organismes patronaux. Au point que le PROMATT, peu enclin d'habitude à s'exprimer sur sa vie interne, s'émeut longuement du « Peu de participants non syndiqués » à une réunion d'information organisée le 15 septembre. « On doit regretter cette relative désaffection d'une partie de la profession à un moment où ses conditions d'exercice vont faire l'objet de modifications importantes... ne pas participer aujourd'hui, n'est-ce pas en définitive s'exclure soi-même de la collectivité professionnelle? »

D'autres se font moins de soucis. Le SPEMETT par exemple a pris le vent. Jacques-Edgar Added a même réussi à accrocher Jean Auroux et à lui soutirer un rendezvous. Lequel est annulé dans les heures qui suivent après intervention des fonctionnaires chargés du dossier. Ne pouvant entrer par la porte, J.-E. Added lorgne vers la fenêtre. Curieusement, le responsable aux entreprises du Parti socialiste semble prêt à lui faire la courte échelle. On le voit apparaître dans le journal du SPEMETT aux côtés de M. Cousté, puis seul, et bientôt devenir la vedette assidue des colloques et autres séminaires du SPEMETT. Les

interventions scandalisées de l'UNETT et du PROMATT auprès du ministère n'y changent rien. Tentation, illusoire, de jouer un syndicat faible contre deux forts? Ou plus bonnement résultat du savoir-faire de Jacques-Edgar Added? L'argent en tout cas circule et nombre de chefs d'entreprise ont, immédiatement après 1981, payé pour participer à un colloque grâce auquel ils espéraient, du fait de la présence de M. Bachy, savoir de quoi l'avenir allait être fait, et s'il fallait ou non quitter le navire. « L'argent de la peur » crache avec mépris un responsable patronal. Choquée de l'assiduité de M. Bachy aux activités d'un organisme non représentatif, le syndicat CGT des intérimaires posera publiquement la question : qu'est-ce qui fait courir M. Bachy? Elle reste posée... Les négociations s'achèvent courant janvier. Dans cette partie, l'UNETT, qui a eu l'astuce de se montrer plus « coulante » que le PROMATT sera seule citée par l'éditorialiste du Monde du 28 janvier 1982 : « Malgré d'importantes réserves sur le contenu des ordonnances, la profession est toute heureuse d'avoir sauvé sa tête », constate-t-il. Car l'ordonnance temporise. Se fixant pour but « de reconstituer la communauté du travail en limitant le recours au TT et aux contrats à durée déterminée à des cas légitimes » et en en rendant le coût plus élevé. Par ailleurs, elle accorde trois années à la profession pour « faire la preuve de sa maturité » en signant avec les organisations syndicales des accords qui puissent servir d'ossature à une convention collective. Au bout de ces trois ans l'ordonnance publiée le 5 février 1982 sera reconduite, assouplie ou considérablement renforcée. Cela dépendra, menace le ministère, du comportement patronal. L'ordonnance réglementant le TT est saluée par l'Humanité comme un acquis du niveau des trente-neuf heures et un premier résultat des luttes menées durant la campagne électorale. « Au-delà de ces mesures immédiates, note le quotidien, la moralisation de l'intérim ne peut se réaliser pleinement que par l'intégration de ce service dans les missions de l'Agence nationale pour l'emploi. » Plus sobrement, l'hebdomadaire de la CGT souligne qu'on « change les règles mais que le jeu et les partenaires restent, eux, les mêmes ». Dans ces conditions, ironise la Vie Ouvrière: « on peut parier à coup sûr que nombre de patrons loueurs et utilisateurs violeront la loi ne serait-ce que par la force des habitudes » et conclut : « Les luttes menées dans les

entreprises, les bureaux pour l'embauche des travailleurs précaires pèseront toutes d'un grand poids. » Le CNPF, lui, boude un peu les organisations patronales d'ETT qu'il accuse de complaisance. Après sa première rencontre avec le Premier ministre Pierre Mauroy, Yvon Gattaz réclamera, sur les marches de Matignon, la libéralisation des contrats à durée déterminée et n'aura pas un mot pour l'intérim. Mais Pierre Bellon, devenu, dans la foulée de l'élection d'Yvon Gattaz, vice-président chargé des services au CNPF, estimera que « si les députés, dont beaucoup viennent de l'Éducation nationale et sont peu familiarisés avec le domaine économique, avaient discuté ce projet, le risque de surenchère aurait été grand pour le gouvernement ».

Dans les mois qui suivent, des dizaines de milliers de salariés précaires, tant du secteur public que du privé, vont se voir intégrés pleinement au personnel des entreprises où ils travaillent. En une année, 30 % des entreprises de travail temporaire vont fermer boutique, du fait de l'ordonnance

mais aussi de la crise.

Contente d'avoir « sauvé sa tête », la profession se plaint très vite d'avoir la migraine : « L'ensemble de l'ordonnance met en place une architecture lourde, complexe, voire étouffante de contraintes contraires à la nature du service rendu, de corsets de règlements. » Le CNPF viendra rapidement à la rescousse en poussant son offensive pour la « flexibilité de l'emploi » à laquelle il fera participer activement le patronat intérimaire. Du fond de son agence de Trappes, le bouillant P.-D.G. de MOI exprime à sa façon le sentiment de la plupart de ses collègues : « Avant, nous étions de droite, attaqués par la gauche. J'ai eu des commandos ici... aujourd'hui nous avons été réformés par la gauche, blanchis : les critiques, c'est fini. Si la droite revient un jour au pouvoir, elle gardera la substance des ordonnances mais les allégera de moitié. Cela sera suffisant pour empêcher les ETT pâquerettes de faner à chaque automne; ce sera le nouvel âge d'or. »

Faut-il souscrire à cette analyse « optimiste » ?

La fin des truands?

« Jamais un marchandeur n'a l'intention de nuire. Il ne se préoccupe que d'une chose : gagner de l'argent. Il nuira, mais sans en avoir l'intention. »

Portalier, responsable CGT, 1901.

enir pour acquis ou promettre pour demain la disparition des « brebis galeuses » ne date pas d'hier. Les premiers marchandeurs les ont inventées, les intérimeurs en ont fait, au fil des crises, l'outil essentiel de leur survie. Tant que le service réel qu'ils rendent, à savoir la sélection, restera dans les mains de l'initiative privée, il restera marqué d'un double sceau d'infamie. Celui d'un profit abusif, prélevé sur l'homme, la femme qui sont loués ; celui d'une aliénation de ces mêmes salariés, utilisés contre d'autres salariés, à leur corps défendant.

L'ordonnance du 5 février 1982 a eu de grands mérites; elle a posé les termes d'une meilleure protection sociale pour les intérimaires. Elle a contraint, on a vu que le mot n'est pas trop fort, les patrons à signer des accords de grande importance concernant la formation professionnelle, la

santé. Elle a enfin contribué, et contribué seulement, à éliminer les ETT les plus « faibles ». Ses promoteurs n'ont

pas pu ou pas voulu faire plus.

Le CNPF a saisi toutes les occasions d'obtenir la « souplesse » qu'il désire. Dernière en date, la négociation sur la « flexibilité du travail_» a montré d'une part que le gouvernement socialiste avait succombé à ses arguments, d'autre part elle a été l'occasion d'un alignement spectaculaire de la CFDT, sur le fond des thèses patronales. Jean Kaspar, son négociateur, allant au devant des demandes du CNPF. Seule l'opposition résolue de la CGT, son appel aux salariés, leur action massive, ont empêché a cette occasion une généralisation brutale de la précarité. Mais le ventre est encore fécond... Dans ce contexte, l'Intérim, et ses truands, ont encore de beaux jours devant eux. Pour ceux qui en doutent, l'affaire Lucas devrait être source de réflexion.

L'affaire Lucas

Nous sommes le 11 mars 1984 soit déjà deux ans après que l'ordonnance ait été votée. La profession exprime déjà clairement ce qu'elle lui reproche : sa rigidité, et avance sa solution: l'assouplissement. Pour l'opinion publique l'intérim a bel et bien été « blanchi », pour reprendre l'expression du P.-D.G. de MOI; parallèlement, la crise de l'emploi est telle que l'intérim n'est plus ce qu'il y a de pire. Alors... alors, le grand public se passionne pour d'autres faits divers. Les pirates de la vidéo, par exemple, défrayent beaucoup la chronique, toujours dans les mêmes termes : une bande de copains sympas, qui commencent à « copier » par plaisir, une rencontre avec des coquins moins sympas qui argumentent revolver au poing et l'inévitable gaffe qui prélude à l'arrestation. L'une de ces affaires, suivie par la gendarmerie, fait la « Une » de France-Soir : « Les gendarmes, y lit-on, vont se rendre en province. Un certain Michel Lucas, quarante-deux ans, les intéresse. »

Le qualificatif « intéressant » est un faible, bien faible qualificatif pour parler de Michel Lucas. Petit, chauve, l'homme ne paye pas de mine; mais les yeux perçants dénotent une forte personnalité; dans son entourage on est fasciné par ce bûcheur. Et d'aucuns disent en forme de boutade qu'il aurait aisément pu devenir le gourou d'une nouvelle secte. Ceux-là ignorent sans doute que l'une des nombreuses affaires de Michel Lucas n'emploie exclusivement que des témoins de Jéhovah. Toujours tirés à quatre épingles, ne rechignant jamais à la tâche, rompus aux techniques de la vente, ce sont des salariés modèles. C'est d'ailleurs, on va le voir, le seul modèle qu'on puisse trouver au sein de ce que l'on nomme communément dans la région

rouennaise l'empire Lucas.

Car M. Lucas est un homme d'affaires : il possède des biens en Espagne, en Suisse et une bien jolie Ferrari rouge. A proximité du château de Paluel qu'il a acheté, il a, bon prince, fait construire des Algeco pour ses ouvriers du chantier de la centrale... Oh, il a commencé petit : ouvrier fraiseur. Et pourquoi ne pas le dire, syndiqué CGT. Seulement, il a très vite estimé que l'action syndicale serait insuffisante à la revalorisation de son pouvoir d'achat. Après un trafic douteux de R8 Gordini tout aussi douteuses, il devient coup sur coup exclu du syndicat, indésirable dans la région et cadre d'une ETT parisienne. Laquelle le renvoie rapidement sur Rouen, pour qu'il v implante la société. Malin, il ouvre deux agences. La seconde est tenue par sa femme. Selon un schéma que nous avons déjà rencontré l'une va péricliter et l'autre va croître, puis se multiplier. Ainsi naîtront Amea, Elbeuf Intérim, Sani Intérim... La création de la socami marque son intérêt pour la soustraitance. Le P.-D.G. de ladite socami en explique les raisons dans une note à ses techniciens : « Nous pouvons intervenir dans la plupart des cas où le TT est inutilisable, ou difficilement utilisable, et lorsqu'un client pour des motifs qui lui sont propres (le client a toujours raison) veut résoudre ses problèmes de personnel en dehors du TT. Mais pour éviter les discordances et rester dans le cadre strict de la loi, un démarquage rigoureux doit exister par rapport au TT et nous devons prendre de grandes précautions. » Des précautions sont donc prises. Elles visent davantage à ne pas tomber sous le coup de la loi qu'à la respecter. Embauchés à une adresse, payés à une autre et relevant pour les formalités d'une troisième, les salariés se considèrent eux-mêmes comme intérimaires et, le plus souvent, ne « cherchent pas à comprendre ».

Tant va la cruche à l'eau... L'Inspection du travail, de plus en plus fréquemment saisie de plaintes, commence à s'intéresser à ce M. Lucas ; elle constate à plusieurs reprises le délit de marchandage et va finalement inspecter les locaux de l'entreprise de sous-traitance. Ah, elle a beau être « spécialisée » dans la mécanique, l'électronique, l'entretien et le montage, elle ne paye pas de mine la socami. Les locaux ont été détruits par un incendie et les salariés travaillent dans une partie encore en état, un atelier dans lequel quatre hommes s'affairent sur des tours, des fraiseuses... cinq hommes en tout avec le chef. C'est peu. Sont-ils au courant des chantiers extérieurs, de leur nombre ?... ils ne sont pas au courant. Peut-on voir les contrats des salariés plaignants? Aucun document n'est présent dans l'entreprise. ils sont gérés par la gescama, 20, rue de l'Industrie à Rouen. Tout cela est bien étrange et incite l'Inspection du travail à se montrer plus curieuse encore et à fouiner dans les neuf registres régionaux de l'entreprise. Il en ressort que la socami ayant un atelier dans lequel travaillent quatre salariés, dont les bureaux sont détruits, dont le siège change en permanence d'adresse, sans service du personnel (puisque tout est traité par la gescama) se montre capable d'entretenir quatre-vingtdouze salariés en contrats à durée indéterminée, dont la quasi-totalité travaillent à l'extérieur du siège de l'entreprise. De plus, elle conclut pendant la période précisée au début de la présentation des registres mille quatre cent douze contrats à durée déterminée, avec des salariés sur des chantiers situés dans des dizaines d'entreprises sur toute la France, entre autres, Sulzer à Mantes; Dresser au Havre; Alizol à Alizay: Létang-Rémy à Barentin; Renault à Cléon; Klaxon à Evreux; Phocéenne; Quille; bref la fine fleur de l'industrie régionale, sans que jamais la gérante soit en mesure de fournir la liste exacte des salariés sur chaque chantier, ni la liste exhaustive des chantiers.

Un homme bien introduit

Une activité d'une telle ampleur et de ce type nécessite un accord de l'Inspection du travail, accord qui prend la 242 forme de procès-verbaux. De ces documents, nulle trace. Des contrôles simultanés effectués dans les ETT et dans les entreprises utilisatrices vont le confirmer : il ne s'agit pas d'assistance technique mais d'intérim, purement et simplement. Le client n'a-t-il pas « toujours raison »? L'enquête des services du Travail va mettre à jour un système hautement sophistiqué de sociétés gigognes, chacune s'occupant d'un créneau étroit et n'ayant en théorie aucun lien avec les autres. Ce système, au-delà de ses avantages financiers et fiscaux, défie le simple contrôle. Les fonctionnaires du Travail, pourtant, s'accrochent. D'autant plus que M. Lucas semble se soucier d'eux comme de sa première R8 Gordini, Seuls, Bis, Manpower et GUT, ont tenu devant sa concurrence, signe qu'il bénéficie d'un entregent certain au sein de la bourgeoisie rouennaise. Les dirigeants d'ETT qui travaillent sur le chantier de Paluel tiennent leurs réunions de travail dans son château. De temps à autre, il invite au Relais de Boos, un restaurant qui lui appartient... M. Lucas régale ; c'est également dans ce restaurant que se déroulent les séminaires de ses cadres, séminaires payés sur le 1 % de la formation permanente des entreprises... Les contrôles simultanés, pourtant, l'ont inquiété. C'est qu'ils ont mis à jour des petites combines d'autant plus juteuses qu'elles étaient ignorées du fisc. Les rapports en exposent plusieurs et calculent qu'à coup d'agaceries comptables une seule intérimaire a « perdu » deux mille francs en quatre mois. Où sont-ils ces deux mille francs? En tout cas, s'ils font des petits c'est, avec bien d'autres, pour le compte de Michel Lucas. En Italie, dans le cinéma ou dans l'informatique. Peut-être dans la vidéo? Car, toujours glouton, il a ajouté la corde vidéo à un arc fort pourvu; la corde qui va le pendre.

Ces petites images qui bougent, c'est fou ce que cela coûte cher.

Pour faire face, Lucas pompe allégrement ses autres entreprises. Il a l'habitude, sa Ferrari déjà... mais là, il ébranle son empire, inquiète ses capitaines, lesquels réclament des explications. Lucas engage immédiatement des procédures de licenciement dans toutes ses sociétés. Grogne et rogne s'ensuivent accompagnées d'inévitables chuchotements. A cette époque des cassettes vidéo pirates sont saisies dans un laboratoire à Neuilly. Il lui appartient. Le SRPJ de Rouen intervient simultanément dans plusieurs entreprises du groupe Lucas et la brigade financière se montre d'une

grande curiosité. Ce qu'elle découvre lui permet d'inculper Lucas d'escroquerie, d'abus de biens sociaux et de le conduire séance tenante à la prison de Bonne-Nouvelle. Huit millions détournés. Rouen: l'empire Lucas s'effondre. affiche Paris-Normandie à la « une ». L'arrestation fait du bruit, bien au-delà de la région. Quelques jours auparavant, Gérard Lebovici a été retrouvé mort, assassiné dans un parking. Lebovici faisait dans le cinéma, Lucas dans la vidéo. C'est suffisant pour que des bruits circulent. Pour les fidèles de Lucas, c'est du roman, du mauvais roman et deux d'entre eux s'en expliquent largement dans Paris-Normandie. Insistant sur le fait que des dizaines d'emplois sont menacés : « A cause de l'acharnement depuis quelques années de quelques fonctionnaires », ils dressent un portrait attachant de l'homme : « La maison d'Orival où il vivait, il l'avait construite de ses mains. Sa Ferrari ? Ca c'était son seul plaisir (...) c'est vrai, c'était une voiture de fonction, mais elle lui était réellement utile dans son travail (...) c'était un travailleur, un entraîneur d'hommes, un créateur d'emplois (...) » Pour eux, l'affaire est simple : « M. Lucas était le seul en France à être à la fois éditeur, duplicateur et distributeur de cassettes vidéo. Cela aussi n'a pas plu à tous les professionnels de ce secteur d'activité... » Du trafic d'hommes, en l'occurrence l'expression est pleinement justifiée, auquel se livraient les sociétés de leur groupe, ces cadres ne disent rien, ne regrettent rien. Pour eux: « M. Lucas avait trop d'ennemis, voilà tout. » Michel Lucas, lui, ne « s'effondre » pas. Très rapidement il redirige son groupe, de sa cellule, par l'intermédiaire de sa femme. Arrêtée, celle-ci a été libérée au bout de quelques jours. Des boulons branlants sont resserrés, le meilleur cabinet d'avocat rouennais mis sur l'affaire, les « amis » contactés et peu à peu les chuchotements font place au silence.

Au bout de quarante-cinq jours, Michel Lucas sort de prison, et contre-attaque; pas amoindri pour un sou, il convoque la presse régionale, et devant elle, enfourche son cheval de bataille: c'est un complot. « Je suis, dit-il d'emblée, victime d'une cabale. » Les premiers articles de Paris-Normandie faisaient preuve d'une neutralité bienveillante. On y parlait d'« intérim déguisé » sans trop donner de détails, et l'on interviewait les fidèles de Lucas. Mais l'entretien qui suit sa libération est rien moins que dithyrambique. « Sa foi de travailleur enthousiaste, assure-t-on, n'est

pas entamée. » Lucas le prend de haut : « Ce qui m'arrive, c'est un comble... il est grave, à un moment où l'on essaie de relancer l'économie et l'emploi, de se voir inculper... pour avoir investi tous les résultats obtenus dans diverses entreprises. » Après avoir affirmé : « Je ne suis pas un homme d'argent », quelques petites phrases suivent, tour à tour menaçantes : « Ce que j'ai fait, tous les chefs d'entreprise l'ont fait. Faut-il les emprisonner tous ? », et optimiste : « J'ai reçu des centaines de lettres de soutien de mes collaborateurs, de mes amis, de mes clients et cela ça m'a fait énormément plaisir... tous les salariés m'ont encouragé, m'ont suivi, et ils étaient trente à m'accueillir à la sortie de prison. » Pour un homme qui déclare soixante mille feuilles de paie par an, c'est se contenter de peu.

Conclusion

La justice se prononcera sur l'homme Lucas. C'est son affaire. Ce qui nous intéresse, nous, c'est que sans le faux pas vidéo, l'empire Lucas continuerait à brasser des millions et des hommes; à profiter des premiers en volant les seconds, face à une Inspection du travail totalement démunie et dans un climat de grande, très grande complicité patronale.

Lucas est pourtant le type même du patron condamné vertueusement par toutes les organisations patronales, la brebis galeuse par excellence, celle dont la fin nous est

promise depuis le commencement.

Lucas n'est pas « tombé » du fait de l'ordonnance. Une fois de plus, c'est davantage le fraudeur fiscal qui a été pourchassé que le marchandeur d'hommes. Ses déclarations menaçantes attestent que l'homme a encore des ressources et trop d'amis dans les milieux dirigeants rouennais pour qu'on s'inquiète de son avenir.

Lui-même d'ailleurs ne nourrit pas de soucis . « Ce que je désire le plus maintenant, déclare-t-il, c'est continuer. »

Laisser faire?



